



Priorités de la Présidence allemande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (18 novembre 2020 – 21 mai 2021)

L'Allemagne va exercer la présidence du Comité des Ministres à un moment où nous commémorons le 70^e anniversaire de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe. S'appuyant sur ce texte essentiel qui énonce les normes les plus élevées à l'échelle mondiale en matière de protection internationale des droits de l'homme, l'Allemagne est fermement déterminée à renforcer encore la mise en œuvre des droits et des obligations inscrits dans la convention et à consolider les instruments du Conseil de l'Europe.

Ces principes ont été récemment mis à rude épreuve par la pandémie de COVID-19. L'Allemagne continuera, sur la base des précieux travaux de la présidence grecque, y compris de la Déclaration d'Athènes, de promouvoir l'action multilatérale face à cette menace qui pèse sur la santé à l'échelle mondiale et s'attachera à réduire les effets de la pandémie, en particulier sur les groupes les plus vulnérables. La présidence allemande donnera aussi suite aux travaux de la Secrétaire Générale en vue de garantir le caractère proportionné et provisoire des mesures restrictives des droits et libertés fondamentaux liées à la COVID-19.

En mai 2021, cela fera 70 ans que la République fédérale d'Allemagne est membre à part entière du Conseil de l'Europe. Forte de cet héritage, la présidence allemande croit fermement à la coopération multilatérale. Elle défendra l'idée d'un Conseil de l'Europe fort et efficace relevant les défis actuels et à venir dus à l'évolution sociale et technologique. L'Allemagne entend renforcer le Conseil de l'Europe en tant qu'Organisation normative internationale en matière de droits de l'homme, de démocratie et de primauté du droit et le rapprocher des citoyens.

1. Défendre les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit

La présidence allemande promouvra les principes directeurs du Conseil de l'Europe, à savoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, en mettant en avant les normes communes de l'Europe, en particulier la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, reflet d'un engagement sans précédent des États membres à développer et à respecter nos valeurs communes.

La présidence allemande fera suivre les célébrations du 70^e anniversaire de la Convention, le 4 novembre à Athènes, d'une conférence spéciale sur la protection des droits de l'homme en Europe, le 9 décembre, qui portera sur les institutions de protection des droits de l'homme de l'Europe et leurs mécanismes complémentaires. Elle célébrera aussi le 10^e anniversaire de la signature de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, couramment dénommée « Convention d'Istanbul », en accueillant une conférence en mai 2021 pour faire le bilan de ce qui a été accompli et prendre la mesure des défis à venir. Un examen à mi-parcours de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour

l'égalité entre les femmes et les hommes 2018 – 2023 mettra en évidence les progrès accomplis et les difficultés rencontrées pour réaliser cette égalité.

La présidence allemande tient à faire ressortir le rôle particulier de la Cour européenne des droits de l'homme et à étudier les moyens d'améliorer encore les mécanismes sans égal de protection des droits de l'homme de cette juridiction. Pour donner suite à la Déclaration de Copenhague de 2018, une série de conférences et de séminaires internationaux d'experts sera consacré à l'exécution des arrêts de la Cour, à l'interaction de cette dernière avec les cours constitutionnelles des États membres et au rôle des représentants autorisés auprès de la Cour, en particulier pour ce qui est de l'exécution des arrêts de la Cour et du traitement plus efficace des affaires découlant de conflits entre États.

L'Allemagne exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne jusqu'à la fin de 2020, parallèlement à celle du Comité des Ministres. Dans ce cadre, l'Allemagne vise à créer des synergies entre ces deux tâches, notamment s'agissant de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, étape déterminante pour une protection cohérente des droits de l'homme dans toute l'Europe. À cette fin, la présidence allemande s'emploiera aussi à renforcer l'égalité des personnes LGBTI en organisant une conférence pluripartite intitulée « *Intersectionnalité et politiques LGBTI en Europe* ».

2. Façonner l'avenir

Le Conseil de l'Europe a maintes fois apporté la preuve du rôle normatif qu'il joue au niveau international dans la protection des droits de l'homme. Il est tout aussi bien placé pour établir des normes visant à réglementer l'intelligence artificielle et les droits de l'homme sur internet. Son approche axée sur les droits de l'homme peut contribuer aux efforts faits à l'échelon mondial pour relever les défis environnementaux actuels.

Si l'intelligence artificielle recèle un potentiel important - elle peut simplifier la vie quotidienne, accroître l'efficacité des industries et améliorer les services de santé dans toute l'Europe - il faut aussi garantir les droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe a un rôle fondamental dans l'établissement d'une série de règles de grande portée qui englobe les normes européennes élevées en matière de droits de l'homme, de démocratie et de primauté du droit. L'Allemagne s'inspirera des travaux des présidences antérieures en favorisant également l'avancement de ceux du Comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle. La conférence d'experts de haut niveau qui portera sur ces questions en janvier 2021 permettra de progresser.

Principale menace pour les droits de l'homme et l'intégrité démocratique, le discours de haine est un phénomène mondial auquel tous les pays européens sont plus ou moins confrontés. L'Allemagne soutiendra activement et facilitera les travaux du Comité directeur du Conseil de l'Europe sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) en synergie avec l'Assemblée parlementaire et le Mouvement contre le discours de haine. Une conférence pluripartite intitulée « *Faire face au discours de haine dans une perspective européenne – Pistes de réflexion pour le Conseil de l'Europe* » sera l'occasion de comparer les réglementations nationales existantes, de sensibiliser au discours de haine et d'examiner des stratégies de lutte contre la discrimination de groupes particulièrement touchés.

3. Rapprocher l'Europe des citoyens

Dans une perspective transversale, l'Allemagne associera le grand public, en particulier les jeunes de toute l'Europe, à un débat prospectif sur les sujets susmentionnés.

Elle appuiera et encouragera les activités participatives de premier ordre du Conseil de l'Europe dans le domaine de la politique de jeunesse et facilitera l'échange d'idées entre les jeunes et les animateurs de jeunesse. La *3^e Convention européenne sur le travail de jeunesse* qui se tiendra en décembre 2020 sera un événement marquant. Des personnes actives dans le domaine de la politique et du travail de jeunesse en Europe, la « communauté de pratique du travail de jeunesse », seront invitées à échanger des idées sur l'établissement et la mise en œuvre d'un programme européen de travail pour la jeunesse.

C'est en s'interrogeant sur la manière dont les minorités sont protégées que l'on mesure au mieux la qualité de la protection des droits de l'homme. La Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales est une référence précieuse. Malgré cela, de nombreuses minorités en Europe connaissent toujours l'adversité et souffrent de préjugés, situation que la pandémie de Covid-19 a récemment aggravée. Pour aider à faire comprendre les préoccupations et les attentes des minorités, l'Allemagne se concentrera sur les Roms et les Gens du voyage, parmi lesquels les Sintés et d'autres groupes, constituant la plus importante minorité en Europe, et organisera une série de séminaires et de manifestations culturelles en étroite collaboration avec l'*Institut européen des arts et de la culture roms* (ERAC) qui a été créé en 2017 à l'initiative du Conseil de l'Europe et a son siège à Berlin.

Liste des principales manifestations organisées dans le cadre de la Présidence allemande

(sous réserve de modifications liées à la pandémie de COVID-19)

Date	Manifestation	Lieu
2020		
16–18.11	Conférence internationale sur le patrimoine culturel	En ligne
18.11	Passation de la Présidence de la Grèce à l'Allemagne	Strasbourg
18–19.11	Conférence : « <i>Intersectionnalité et politiques LGBTI en Europe : réalités des femmes lesbiennes* et reconnaissance des familles arc-en-ciel</i> »	Berlin
19.11	Conférence : « <i>Les femmes au centre de l'attention : le coronavirus et l'égalité de genre en Europe</i> » (en coopération avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes)	En ligne
24–27.11	Atelier : « <i>Intelligence artificielle : Comment les jeunes peuvent-ils participer ?</i> »	Strasbourg (Centre européen de la jeunesse)
30.11	Conférence : « <i>L'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme à travers le prisme de la recherche sur la conformité</i> »	Strasbourg
07–10.12	« <i>3^e Convention européenne sur le travail de jeunesse</i> »	En ligne
08.12	« <i>Les femmes et les droits humains – Histoires personnelles</i> »	En ligne
09.12	Conférence « <i>Protection des droits de l'homme en Europe – la CEDH à 70 ans</i> »	Berlin
2021		
20.01 (à confirmer)	Conférence : « <i>L'Europe comme instance normative internationale pour la réglementation de l'intelligence artificielle</i> »	Berlin
27.01	Inauguration des expositions « <i>Les premiers travaux de recherche sur l'Holocauste</i> » et « <i>Qu'est-il arrivé aux rescapés de l'Holocauste</i> »	Strasbourg
28.01	40 ^e anniversaire de la première signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des données	(à confirmer)
04.02	Conférence : « <i>L'État de droit en Europe : perspectives et défis</i> »	Strasbourg
04–05.02	Conférence : « <i>La sauvegarde de la démocratie locale et régionale dans l'Europe du Sud-Est</i> »	(à confirmer)
17–18.02	Conférence : « <i>Faire face au discours de haine dans une perspective européenne : pistes de réflexion pour le Conseil de l'Europe</i> »	Berlin
22–26.02 (à confirmer)	Passeport européen des qualifications des réfugiés (PEQR) – séance d'entretiens et cérémonie de remise	Berlin

01.03	Laboratoire sur les politiques d'intégration inclusive	Erlangen
01.03	Manifestation organisée par la Commission pour l'égalité de genre en marge de la réunion annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies	New York
10.03	5 ^e Colloque européen sur l'intelligibilité des dispositions juridiques	Berlin
18–19.03	3 ^e réunion du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM)	Berlin
Mi-mars	Exposition : « <i>Nuremberg, cité des droits de l'homme</i> »	Strasbourg
Début avril	La démocratie locale en Europe du Sud-Est	Budapest
07–10.04 (à confirmer)	Atelier : « <i>Le rôle de l'histoire des Roms, notamment de l'Holocauste des Roms, dans la participation et l'intégration des jeunes Roms aujourd'hui</i> »	Strasbourg (Centre européen de la jeunesse)
12–13.04	Conférence sur les requêtes interétatiques devant la Cour européenne des droits de l'homme	Berlin
15–16.04	Réunion du Réseau de conseillers en matière de politiques éducatives (EPAN) et réunion de hauts responsables sur la mise en œuvre du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie	Mayence (à confirmer)
23-24.04	Conférence des Cours constitutionnelles des États membres	tbc
30.04 (à confirmer)	Conférence : « <i>Exécution tardive, exécution défailante et non-exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme : bilan et perspectives</i> »	Berlin
Début mai	Atelier de praticiens sur « <i>La (dé)radicalisation dans les prisons – Échange de vues européen</i> »	Strasbourg
02.05	70 ^e anniversaire de la pleine adhésion de la République fédérale d'Allemagne au Conseil de l'Europe	Berlin
02.05	Concert d'Anniversaire, Orchestre philharmonique de Stuttgart	Strasbourg (PMC)
04.05	Conférence : « <i>Mettre fin à la traite des enfants et des adolescents</i> »	
05.05	Conférence : « <i>Renforcer la coopération internationale en droit pénal</i> »	Strasbourg
11.05	Conférence organisée à l'occasion du 10 ^e anniversaire de la première signature de la Convention d'Istanbul	Berlin
11.05	Commission pour l'égalité de genre – conférence annuelle Thème : « <i>Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique</i> »	Berlin
Mai	Webinaire : « <i>Conséquences de la Covid-19 sur la liberté des médias</i> »	Strasbourg

Mai	Atelier : « <i>Les droits de l'homme et les entreprises comme cadre pour faire face aux difficultés liées à la protection de l'environnement</i> »	(à confirmer)
20-21.05	131 ^e session du Comité des Ministres	(à confirmer)